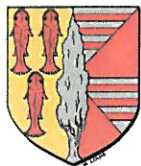


MAIRIE DE
L'ORBRIE

21, rue du Docteur Audé
85200 L'ORBRIE
Tél. 02 51 69 06 72



Conseil municipal du 2 avril 2019

Membres en exercice	14
Membres présents	11
Pouvoirs	2
Votants	11 + 2 pouvoirs

Le 2 avril 2019, à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 27 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Annie DUJARDIN, Jean-Luc GILLIER, Brigitte GRIMAUD, Jean Charles GUIADEUR, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Nathalie TALON.

Excusés : Claude GRATEAU, Sylvie GUIBERT, Lydie ROBUCHON.

Secrétaire de séance : Brigitte GRIMAUD.

Claude GRATEAU a donné pouvoir à Jean-Luc LAMY.

Sylvie GUIBERT a donné pouvoir à Noëlla LUCAS.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 12 mars 2019, le Conseil municipal :

- **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti cadastré section B numéros 791, 699, 617, situé 2 route de Mérité ;
- **décide** d'attribuer le marché relatif à la création d'une aire de mobilité et d'accessibilité aux abords de l'école, de la salle socioculturelle et de la zone de loisirs et aménagement de la rue de la Pointe à l'entreprise COLAS de Fontenay-le-Comte pour un montant total de 146 366,00 € HT ;
- **autorise** Madame le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Département, dans le cadre du Contrat Vendée Territoire, pour contribuer au financement des travaux d'aire de mobilité ;
- **confie** la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un lotissement communal de 5 lots à bâtir « le Champ des Vignes » au cabinet de géomètre Damien VÉRONNEAU de Fontenay-le-Comte au taux de rémunération de 5,50 % du montant HT des travaux de viabilité en lotissement ;
- **vote le maintien des taux d'imposition** qui s'établissent à 19,60 % pour la taxe d'habitation, 19,50 % pour la taxe foncière bâti et 51,75% pour la taxe foncière non bâti ; les taux d'imposition sont inchangés depuis 2008 ;
- **approuve** le BUDGET 2019 DU SERVICE ASSAINISSEMENT qui s'équilibre à 105 595,52 euros en section d'exploitation et à 221 766,69 euros en section d'investissement ;
- **approuve** le BUDGET COMMERCES 2019 qui s'équilibre à 32 684,94 euros en section de fonctionnement et à 23 483,65 euros en section d'investissement ;
- **approuve** le BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES NOYERS » 2019 qui s'équilibre à 131 950,00 euros en section de fonctionnement et à 120 967,00 euros en section d'investissement ;
- **approuve** le BUDGET PRINCIPAL 2019 qui s'équilibre à 824 549,79 euros en section de fonctionnement et à 945 234,22 euros en section d'investissement ;
- **décide de porter** l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église Saint-Vincent à 300 euros; cette décision s'applique pour trois ans ;
- **approuve** la création d'un budget annexe lotissement « le Champ des Vignes » afin de retracer les écritures comptables associées à l'aménagement des espaces communs et vente des lots à bâtir ; **adopte** le budget 2019 à hauteur de 100 000 euros HT, abondé par une avance du budget principal.

QUESTIONS DIVERSES

Elections européennes

Elles se dérouleront le dimanche 26 mai 2019.

Le bureau de vote sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

Dénomination de la liaison douce entre la salle socioculturelle et le centre bourg

Plusieurs dénominations sont proposées : allée champêtre, allée buissonnière, allée bocagère, allée de traverse.

La dénomination « allée buissonnière » est retenue.

La signalétique sera mise en place.

A L'Orbrie, le 10 avril 2019

Le Maire,

Noëlla LUCAS

